

Chargé d'accueil



Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : multiplicité des tâches ; Contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres
- Travail en astreintes ou permanence (P)
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance sonore (P) : téléphone, photocopieur, espace ouvert ...
- Contraintes posturales et articulaires (P) : posture statique prolongée et/ou inadaptée
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chute d'objet
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)

- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : ramette de papier, archives...
- Exposition à des produits chimiques dangereux : Ozone des photocopieurs ;
- Gestes répétitifs (P) : utilisation du clavier, souris (P)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- D'après le Registre Unique Santé et Sécurité au Travail© - Version 7
- Ambiance lumineuse : mesurée au moyen d'un luxmètre, d'un luminancemètre...
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran...
- Manutentions manuelles et port de charges, postures, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

2. Mesures de prévention collective

- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur ; outils informatiques ergonomiques
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Equipements de travail : outils informatiques ergonomiques
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Organisation du travail : agencement des postes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...

3. Mesures de prévention individuelles

- Autres : aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, portes documents, casque téléphonique sans fils

4. Formations / Informations

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation des outils informatiques
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours ;
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours